



CONSEIL NATIONAL
DES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES

DU CONSEIL NATIONAL DES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

Dans l'esprit de la Charte de fondation du CNEF, ses membres s'engagent à mettre en œuvre les principes déontologiques suivants.

Les membres du CNEF s'efforcent de manifester de façon concrète l'unité qui est donnée en Christ en tissant des liens les uns avec les autres. Ils entretiennent entre eux une attitude fraternelle et bienveillante, dépourvue de tout esprit de concurrence, de dénigrement ou de supériorité. En tant que responsables d'Églises et d'œuvres, ils s'engagent à manifester et à promouvoir cet état d'esprit au sein de leur communauté ou de leur organisation.

Les membres du CNEF privilégient la concertation et la collaboration, tout en veillant au respect de l'identité et de l'intégrité de chaque membre ainsi que de leurs initiatives. Ils se veulent particulièrement attentifs au développement, entre les membres, de relations de qualité, respectueuses de l'identité de chacun. Tout en conservant leur liberté de ne pas souscrire aux particularismes de chacun, ils sont en accord sur l'essentiel de la foi, tel qu'il est exprimé dans la déclaration de foi.

Les membres du CNEF s'efforcent de se tenir informés de leurs projets, notamment en ce qui concerne l'implantation d'Églises, en veillant au respect de ce qui est entrepris par d'autres pour le témoignage de l'Évangile dans un lieu donné. Ils gardent une attitude de respect et d'ouverture à l'égard de ceux avec lesquels une collaboration est limitée pour des raisons théologiques, historiques ou de pratiques. Ils veillent à éviter la polémique sur des points de divergence et s'appliquent à manifester positivement toute la communion possible.

Les membres du CNEF veillent à ne pas condamner ceux qui parmi eux entretiennent des relations et collaborent avec d'autres partenaires chrétiens. Ils s'interdisent toute démarche qui viserait à discréditer le travail d'une Église ou d'une œuvre et, notamment, de répandre des rumeurs ou des propos malveillants. Ils s'emploient au contraire à cultiver un esprit fraternel en gardant la possibilité de s'interpeller sur leurs choix respectifs.

Parce qu'ils se reconnaissent membres à part entière du Corps de Christ, les membres du CNEF s'interdisent d'attirer les membres d'une autre communauté. Ils respectent la liberté de choix de leurs membres et les accompagnent, en cas de changement, pour que tout soit fait dans la concertation et la lumière.

De manière générale, les membres du CNEF sont encouragés à traduire au plan local le souci qui prévaut à l'échelon national et accorder le plus grand soin à la qualité de leurs relations mutuelles. Ils encouragent les projets et actions élaborés par le CNEF et autant que possible par certains de ses membres

Ainsi les membres du CNEF veulent par leur comportement et leurs relations favoriser l'avancement du Royaume de Dieu et accomplir leur vocation qui est de servir et de rendre témoignage au même Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, en comptant sur sa seule grâce.